

17 mai 2018
Français
Original : anglais

**Troisième Conférence des Nations Unies chargée
d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 18-29 juin 2018

**Document de travail présenté par l'Indonésie au nom
du Mouvement des pays non alignés**

**Mise en place d'un programme de bourses d'études des Nations
Unies relatif aux armes légères et de petit calibre**

1. Les États membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects demeure un instrument universel important, valide et pertinent en ce qu'il permet de mobiliser les volontés politiques au niveau international en vue de régler les problèmes très divers que pose le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et préconisent vivement de l'exécuter dans son intégralité de façon équilibrée et efficace.
2. Reconnaissant que les États ont la responsabilité première d'exécuter le Programme d'action relatif aux armes légères à l'échelle nationale et de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, le Mouvement des pays non alignés souligne que la capacité d'atteindre effectivement cet objectif dépend notamment des moyens dont dispose chaque État, y compris de la disponibilité des ressources financières, des moyens techniques et des outils technologiques nécessaires.
3. Saluant les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères, le Mouvement des pays non alignés fait valoir que pour continuer d'exécuter efficacement ledit Programme, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (dit Instrument international de traçage), il faut repérer et régler les difficultés d'application rencontrées par les pays, en particulier les pays en développement.
4. Le Mouvement des pays non alignés souligne à cet égard que l'un des principaux obstacles auxquels les pays en développement se heurtent dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de



traçage tient au fait qu'ils n'ont pas les connaissances et les compétences techniques requises, et demande donc que des mesures concrètes soient prises pour remédier à ce problème.

5. Dans ce contexte et conformément aux propositions qu'il a faites dans les documents de travail présentés à l'occasion des précédentes Conférences d'examen sur les armes légères et Réunions biennales des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, le Mouvement des pays non alignés renouvelle sa proposition de mettre en place un programme de bourses d'études des Nations Unies relatif aux armes légères et de petit calibre, mesure concrète visant à permettre aux pays en développement d'améliorer les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour exécuter le Programme d'action relatif aux armes légères et l'Instrument international de traçage.

6. Par conséquent, le Mouvement préconise d'insérer, dans le document final de la Troisième Conférence d'examen sur les armes légères, la recommandation suivante :

Afin de renforcer les connaissances et les compétences techniques nécessaires à l'exécution, en particulier dans les pays en développement, du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage, la Conférence d'examen décide de recommander que l'Assemblée générale adopte, à sa soixante-treizième session, une résolution par laquelle elle chargera le Bureau des affaires de désarmement de mettre en place un programme de bourses d'études des Nations Unies relatif aux armes légères et de petit calibre. L'objectif principal de ce programme serait de promouvoir les connaissances et les compétences techniques dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement, dans des domaines liés à l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage. Le programme de bourses d'études serait avant tout destiné aux personnes déjà chargées de tâches liées à l'exécution, dans leur pays, du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage, ou qui le seraient dans un futur proche. En conséquence, les bourses devraient normalement être attribuées à des personnes dont la candidature aurait été présentée par leur administration nationale et travaillant ou appelées à travailler sur les aspects techniques de l'exécution du Programme d'action et de l'Instrument international dans leur pays. Les candidats seraient sélectionnés par un jury nommé par le Secrétaire général, qui tiendrait compte du principe d'équilibre géographique à l'échelle mondiale et des besoins accrus des pays en développement. Chaque année, jusqu'à 60 candidats issus pour l'essentiel des pays en développement pourraient être retenus. Les formations ne devraient pas durer plus de trois mois. Faisant appel aux spécialistes du système des Nations Unies, des États Membres et des instituts de recherche qualifiés, le programme devrait porter sur tous les domaines techniques liés à l'exécution effective du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage. Il serait financé au titre du budget ordinaire de l'Organisation et la première édition aurait lieu en 2020. Parallèlement, le Bureau des affaires de désarmement devrait faire tout son possible pour améliorer la qualité de la formation et augmenter progressivement le nombre de boursiers en cherchant à obtenir davantage de ressources financières et d'autres types d'aide et de contribution des États Membres intéressés, et en ayant plus largement recours aux connaissances et compétences existantes des organes et entités compétents du système des Nations Unies, en particulier l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, les autres organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de police criminelle, d'autres instituts de recherche et la société

civile. Tous les deux ans, le Secrétaire général tiendrait l'Assemblée générale et la Conférence d'examen sur les armes légères ou les Réunions biennales des États informées des progrès accomplis dans l'exécution de ce programme.
